

d'emploi et même par des députés qui désiraient obtenir des places pour leurs amis ; mais quand il se fut assuré de leur inexpérience à traduire l'anglais en français, il ne put consentir à les employer. Néanmoins, l'on insista encore, puis on désapprouva ce moyen de faire faire la traduction.

Voici, en un seul mot, ce qui en est : les partisans du gouvernement étaient mécontents de se voir enlever une partie du patronage en faveur d'un traducteur qui était leur adversaire politique, et qui, dans un journal, les calomniait sans cesse, et qui, par conséquent, n'avait pas droit à cette entreprise.

C'est peut-être d'après ce principe que le gouvernement donne ses contrats, mais la question est de savoir si c'est la vraie manière de gérer les affaires de l'Etat. Le Président du Conseil apporta le rapport et le laissa sur le bureau jusqu'à ce qu'il se trouvât sous la main de l'honorable député de Terrebonne, qui avait rencontré des obstacles toutes les fois qu'il avait essayé de le présenter à la Chambre. Si ce dernier amendement est adopté, la traduction sera beaucoup plus dispendieuse, et ce que j'appréhende par dessus tout, c'est que la dépense soit telle qu'elle nous force à renoncer entièrement à la publication officielle des débats. Un traducteur, dont le salaire est de \$1,600, sera détaché du personnel, et il s'attend à être payé à part pour ce travail. Il me dit qu'il lui faut au moins trois ou quatre traducteurs surnuméraires, qu'il paiera au moins \$5 par jour. En calculant d'après le temps que l'on a mis à traduire les débats de la Confédération ou le *Hansard* de l'année dernière, cela donnait une somme de \$1,400, à laquelle il faut ajouter la moitié du salaire du traducteur officiel, ce qui l'élèverait à \$2,500, et en y ajoutant encore un correcteur d'épreuves, on obtiendrait un total entre trois ou quatre mille piastres. La traduction des débats de la Confédération, à \$1.30 la page, cinq centins de plus que la soumission de M. Decelles, a coûté \$1,050.50. La traduction du *Hansard* de l'année dernière s'est élevée à \$1,501.25. La Chambre peut bien voir pourquoi le comité a changé son rapport. J'ai raison de croire que certains députés se sont servi de leur influence auprès du gouvernement et surtout au-

près du président du comité, pour essayer de faire mettre ce rapport de côté sous le prétexte qu'ils n'avaient pas confiance en un traducteur qui publiait un journal avec lequel il faisait de l'opposition au gouvernement. Si c'est là une raison pour faire rejeter un rapport que le comité a adopté à l'unanimité, on pourrait et l'on devrait assurément se servir du même argument contre M. Burgess, l'éditeur des *Débats*.

Chacun sait qu'il est éditeur-propretaire d'un journal de cette cité, qu'il n'hésite pas à saisir l'occasion, lorsqu'elle se présente, de donner son opinion sur la conduite des membres de cette Chambre. Je dis que ce n'est que juste et que nous, comme membres du Parlement, ne devons pas y trouver à redire. Il a parfaitement droit, comme tout autre journaliste, en tant qu'il n'enfreint pas la loi, de critiquer et de blâmer les partisans de l'opposition.

D'ailleurs, s'il est juste qu'il soit rapporteur des débats de la Chambre, tout en étant éditeur d'un journal ministériel, il est certainement aussi logique de dire que M. Decelles, — employé à la *Minerve*, — a le même droit d'obtenir du Parlement une entreprise semblable. On prétend que ce n'est pas la même chose, parce que l'on a élevé des objections contre M. Decelles, tandis que M. Burgess avait eu l'approbation de tous. C'est une manière de voir qui n'est ni honnête, ni juste, et qui peut donner à douter de la fidélité des sténographes. Je parle d'après ma propre expérience, ayant fait partie du comité depuis que la Chambre s'est décidée d'avoir un compte-rendu officiel des débats, quand je dis que M. Burgess a toujours fait tout en son pouvoir pour donner un compte-rendu fidèle des délibérations de cette Chambre.

Tout en admettant cela, je crois que M. Decelles, — quoiqu'il puisse être employé à la *Minerve*, — remplirait ses devoirs avec autant de probité que M. Burgess. Si j'en avais eu quelques doutes, le Président du Conseil les aurait dissipés par ses éloges pompeux de M. Decelles. Voici les raisons pour lesquelles je m'oppose à cette dernière proposition.

Je crois que cette traduction coûtera cinquante pour cent de plus, et qu'elle ne sera pas meilleure que celle que cet entrepreneur nous aurait donnée.